



**Ministère de l'Agriculture et  
de la Pêche**

**Ministère de l'Ecologie et  
du Développement durable**

**Ministère délégué à  
l'Enseignement supérieur et  
à la Recherche**

Paris, le 12 avril 2006

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **OGM : consultation du public et programmes de recherche 2006**

Les ministres chargés de l'agriculture, de l'écologie et de la recherche mettent en place **une procédure d'information et de consultation du public** en ligne <sup>(1)</sup> **sur les nouveaux programmes de recherche concernant les OGM** pour 2006. 17 nouveaux dossiers de demande d'autorisation ont été reçus à ce jour. Ils sont mis en consultation <sup>(2)</sup> du 14 au 28 avril 2006. Ils concernent des expérimentations de recherche ou de développement des entreprises Biogemma, Librophyt, Meristem, Monsanto, Pioneer et Syngenta sur des maïs et un tabac génétiquement modifiés.

A l'issue de cette consultation, Dominique Bussereau, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, après accord de Nelly Olin, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, annoncera les décisions relatives aux nouveaux programmes de recherche 2006. Elles figureront sur le site interministériel : [www.ogm.gouv.fr](http://www.ogm.gouv.fr)

La législation permettant d'encadrer les essais d'OGM en plein champ à des fins de recherche et de développement est fondée sur une autorisation préalable reposant sur une évaluation des risques pour la santé publique et l'environnement.

**La procédure d'autorisation se fonde**, en plus de la consultation du public, d'une part, **sur les conclusions scientifiques de la Commission du Génie Biomoléculaire (CGB)** et, d'autre part, **sur l'étude de faisabilité technique des projets**, réalisée sur le terrain par les agents du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. L'action de ces agents s'accompagne d'une information préalable des maires des communes proposées comme sites d'implantation.

Toutes les décisions d'autorisation font l'objet de contrôles systématiques par le ministère chargé de l'agriculture à différents stades de développement des cultures. Les expérimentations au champ d'OGM permettent à la recherche de progresser dans les domaines agronomiques, de l'écologie et aussi du traitement de certaines maladies humaines (mucoviscidose). Le Gouvernement veillera très attentivement au bon déroulement des essais autorisés au terme d'une procédure réglementaire exigeante et d'une consultation du public. Les mesures appropriées en matière de sécurisation des cultures seront mises en place. Ces expérimentations sont la condition du maintien de la recherche française sur les biotechnologies végétales, à laquelle le Gouvernement est particulièrement attaché.

### **Contacts presse :**

Ministère de l'Agriculture : Sophie Geng - 01 49 55 59 74

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable : Eva Quickert-Menzel : 01 42 19 11 68

Ministère délégué à la Recherche : Christine Granier-Heurtevin - 01 55 55 84 32

<sup>1</sup> Site Internet : [www.ogm.gouv.fr](http://www.ogm.gouv.fr)

<sup>2</sup> Boîte aux lettres électronique : [BRAB.SDRRCC.DGAL@agriculture.gouv.fr](mailto:BRAB.SDRRCC.DGAL@agriculture.gouv.fr)